



GEF/C.40/02
26 avril 2011

Réunion du Conseil du FEM
24-26 mai 2011
Washington

Point 3 de l'ordre du jour

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR

OUVERTURE DE LA RÉUNION
(Travaux dirigés par la DG)

1. Monique Barbut, directrice générale et présidente du Fonds pour l'environnement mondial, ouvrira la réunion.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR

ÉLECTION D'UN PRÉSIDENT DE SÉANCE
(Travaux dirigés par la DG)

2. Conformément au paragraphe 18 de l'Instrument, le Conseil élit un président parmi ses membres. En vertu de ce même paragraphe, la fonction de président de séance est attribuée alternativement à un représentant des pays bénéficiaires et à un représentant des pays non bénéficiaires. M. Javed Talat représentant le groupe de pays comprenant l'Afghanistan, la Jordanie, le Liban, le Pakistan, la Syrie et le Yémen, a présidé la dernière réunion.
3. Conformément au paragraphe 18 de l'Instrument, le président de séance dirige les délibérations du Conseil pendant l'examen des points 3 « Adoption de l'ordre du jour », 4 « Allocutions des secrétaires exécutifs des Conventions », 5 « Relations avec les instances des Conventions », 6 « Rapport de la présidence du STAP », 7 « Compte rendu annuel des examens de portefeuilles-pays (2011) et réponse de la direction », 9 « Rapport de suivi annuel », 10 « Programme de travail quadriennal et budget du Bureau de l'évaluation du FEM », 11 « Plan d'activité pour les exercices 12-14 et budget de fonctionnement de l'exercice 12 : FEM, Bureau de l'évaluation et Administrateur », et 12 « Rapport du Comité de sélection et d'évaluation » de l'ordre du jour.
4. Le président de séance et la DG dirigent conjointement les délibérations du Conseil pendant l'examen des points 20 « Questions diverses » et 21 « Compte rendu conjoint des présidents » de l'ordre du jour.
5. La directrice générale et présidente du Fonds dirige les délibérations du Conseil pendant l'examen des autres points inscrits à l'ordre du jour.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
(Travaux dirigés par le président de séance)

6. Tous les membres du Conseil ont reçu un *ordre du jour provisoire*, pour examen, sous la cote GEF/C.40/01.

7. *Le Conseil est invité à adopter l'ordre du jour de la réunion.*

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR **ALLOCUTIONS DES SECRÉTAIRES EXÉCUTIFS DES
CONVENTIONS**
(Travaux dirigés par le président de séance)

8. Le représentant du Secrétariat de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants rendra compte des décisions et faits récents en rapport avec cet instrument et les activités du FEM, notamment des résultats de la 5^e Conférence des parties à la Convention. Le représentant du Secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques rendra compte des décisions et faits récents en rapport avec cet instrument et les activités du FEM.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR **RELATIONS AVEC LES INSTANCES DES CONVENTIONS**
(Travaux dirigés par le président de séance)

9. Le document GEF/C.40/03, intitulé *Relations avec les instances des Conventions et d'autres institutions internationales*, rend compte d'éléments nouveaux intéressant le FEM intervenus depuis la réunion du Conseil en novembre 2010 dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique, de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, et du Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, ainsi que d'autres conventions et institutions intéressant particulièrement le FEM.
10. *Le Conseil est invité à examiner le rapport et les activités envisagées pour donner suite aux directives et décisions approuvées par les Conférences des parties aux conventions internationales sur l'environnement.*

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR **RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU GROUPE
CONSULTATIF POUR LA SCIENCE ET LA TECHNOLOGIE**
(Travaux dirigés par le président de séance)

11. Le président du Groupe consultatif pour la science et la technologie sera invité à prendre la parole pour présenter les travaux de son Groupe. Les membres du Conseil auront ensuite la possibilité de lui poser des questions. La version écrite du rapport de la présidente fait du document présenté sous la cote

GEF/C.40/Inf.13 et intitulé *Report of the Chairperson of the Scientific and Technical Advisory Panel.*

12. *Le Conseil est invité à donner son avis sur le rapport de la présidence du Groupe consultatif pour la science et la technologie et à donner au Groupe les directives voulues.*

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR

**COMPTE RENDU ANNUEL DES EXAMENS DE PORTEFEUILLES-PAYS (2011) ET RÉPONSE DE LA DIRECTION
(Travaux dirigés par le président de séance)**

13. Le document GEF/ME/C.40/02, intitulé *Compte rendu annuel des examens de portefeuilles-pays (2011)* présente et décrit le nouveau cycle pluriannuel d'évaluations nationales pour FEM-5, rend compte de l'état d'avancement de l'examen des portefeuilles-pays dans la région des Antilles orientales, au Nicaragua et au Brésil, et fait la synthèse des principales conclusions tirées de deux études de portefeuilles-pays finalisées cette année (El Salvador et Jamaïque). Il s'intéresse à l'étude des portefeuilles-pays, nouvel outil d'évaluation nationale, dans l'optique de sa contribution possible à la masse de connaissances que fait naître le Bureau dans ce domaine.
14. Le document GEF/ME/C.40/03, intitulé *Management Response to the Annual Country Portfolio Evaluation Report – 2011*, préparé par le Secrétariat, fournit la réponse de la direction à l'examen réalisé par le Bureau.
15. *Le Conseil est invité à examiner les deux documents et à prier le Bureau de l'évaluation de poursuivre, pendant FEM-5, le travail d'évaluation nationale qu'il mène conjointement et/ou en coordination avec les bureaux indépendants de l'évaluation des Entités d'exécution du FEM ou avec des institutions nationales indépendantes ayant des compétences avérées en matière d'évaluation et d'environnement.*

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR

**RAPPORT ANNUEL DE LA PERFORMANCE DU FEM (-2010)
ET RÉPONSE DE LA DIRECTION
(Travaux dirigés par le président de séance)**

16. Le Document GEF/ME/C.40/04, intitulé *Rapport de suivi annuel 2011 (Conclusions et recommandations)* donne un compte rendu détaillé de certains aspects des résultats des projets, des processus susceptibles d'influer sur ces résultats, et des dispositions prises pour le suivi et l'évaluation des projets achevés

du FEM. Ce document porte sur 48 projets achevés dont les évaluations finales ont été soumises durant l'exercice 10.

17. Le document GEF/ME/C.40/05, intitulé *Management Response to the Annual Performance Report-2010*, préparé par le Secrétariat, fournit la réponse de la direction à l'examen réalisé par le Bureau.
18. *Le Conseil est invité à examiner les deux documents et à demander au Bureau de l'évaluation de renforcer sa collaboration avec les bureaux indépendants de l'évaluation des Entités d'exécution sur l'examen des rapports d'évaluation finale afin d'organiser de façon plus rationnelle le processus et réduire ainsi les délais de présentation de ces rapports et améliorer l'information sur l'état d'avancement des projets.*

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR **RAPPORT DE SUIVI ANNUEL**
(Travaux dirigés par le président de séance)

19. Le document GEF/C.40/04, intitulé *Rapport de suivi annuel 2010*, présente une vue d'ensemble du portefeuille de projets actifs du FEM, une évaluation des réalisations de ce portefeuille et les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs de résultat. Il fournit notamment une analyse des ressources programmées pendant FEM-4 et comporte aussi une section qui fait une comparaison de la programmation pendant FEM-3 et FEM-4.
20. *Le Conseil invité à charger le Secrétariat de continuer de travailler en étroite collaboration avec les Entités d'exécution du FEM pour appliquer le plan de travail de FEM-5 dans le cadre de la gestion par les résultats (GEF/39/6). Le Conseil est en outre invité à approuver la proposition exposée dans le document de présenter les rapports en deux temps et, à ce titre, à charger le Secrétariat de lui communiquer son premier rapport à la réunion du Conseil de novembre 2011.*

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR **PROGRAMME DE TRAVAIL QUADRIENNAL ET BUDGET**
DU BUREAU DE L'EVALUATION DU FEM
(Travaux dirigés par le président de séance)

21. Le document GEF/ME/C.40/01, intitulé *Programme de travail quadriennal et budget du Bureau de l'évaluation*, présente un projet de plan de travail et de budget détaillé pour les quatre prochaines années.

22. *Le Conseil est invité à examiner le document. Il sera invité à se prononcer sur le budget du Bureau de l'évaluation dans le cadre du point 11 de l'ordre du jour.*

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR

**PLAN D'ACTIVITÉ POUR LES EXERCICES 12-14 ET
BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 10**
(Travaux dirigés par le président de séance)

23. Le document GEF/C.40/05, intitulé *Plan d'activité pour les exercices 12-14 et budget de fonctionnement de l'exercice 12*, présente les grandes lignes des plans pour la mise en œuvre des recommandations pratiques et pour la programmation des ressources durant la période de FEM-5 restant à courir (exercices 12-14). Il rend également compte de la mise en œuvre des réformes et des décisions relatives à la programmation au cours de la première année de FEM-5 (exercices 11), y compris les nouvelles activités qui relèvent maintenant de la responsabilité du Secrétariat.
24. *Le Conseil est invité à approuver le budget et à charger le Secrétariat de lui présenter, pour examen, un budget de fonctionnement pour l'exercice 13 et un plan d'activité pour les exercices 13-14 à sa réunion du printemps 2012.*

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR

RAPPORT DU COMITE DE SÉLECTION ET D'ÉVALUATION
(Travaux à huis clos dirigés par le président de séance)

25. Le document GEF/C.40/06, intitulé *Rotation des membres du Comité de sélection et d'évaluation*, fournit des informations générales sur les règles et l'usage officieux appliqués pour la sélection de nouveaux membres du Comité de sélection et d'évaluation (le Comité) à des fins de rotation.
26. *Le Conseil est invité à charger le Comité de continuer à sélectionner les nouveaux membres du Comité conformément à l'usage actuel, suivant les modalités décrites dans le document.*

POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR

PROGRAMME DE TRAVAIL
(Travaux dirigés par la DG)

27. Le document GEF/C.40/07, intitulé *Programme de travail soumis à l'approbation du Conseil du FEM*, présente les idées de projet et une plateforme-cadre dont l'approbation est recommandée par la DG au Conseil. Il s'agit du troisième programme de travail soumis

à l'examen et à l'approbation du Conseil pendant FEM-5 et du troisième qui utilise les allocations individuelles dans le cadre du Système transparent d'allocation des ressources (STAR) dans les domaines d'intervention « diversité biologique », « changements climatiques » et « dégradation des sols ». Le financement du FEM demandé pour ce programme de travail est de 189,58 millions de dollars.

28. *Le Conseil est invité à examiner le projet de programme de travail et à l'approuver en vue de son développement ultérieur.*

POINT 14 DE L'ORDRE DU JOUR PROPOSITION POUR UNE PLUS GRANDE VISIBILITÉ DU FEM
(Travaux dirigés par la DG)

29. Le document GEF/C.40/08, intitulé *Proposition pour une plus grande visibilité du FEM*, présente les grandes lignes d'une Politique de communication et d'image pour examen et adoption par le Conseil. Il souligne la nécessité impérieuse d'améliorer le mode de communication des Entités d'exécution du FEM et des autres acteurs de son réseau et la manière dont ils présentent les activités financées par le Fonds aux donateurs et à d'autres parties prenantes.
30. *Le Conseil est invité à adopter la Politique de communication et d'image du FEM et à décider que, à moins qu'il n'en soit précisé autrement, toutes les Entités d'exécution devront se conformer à ladite Politique.*
31. *Le Conseil est également invité à prier les Entités d'exécution du FEM de rendre compte au Secrétariat, dans un délai d'un mois suivant la fin de la réunion du Conseil, de toute modification apportée à leurs modèles d'accord avec les pays bénéficiaires des financements du FEM ou avec des organismes d'exécution des projets du FEM, dans le but de mettre en évidence aussi bien le rôle joué par le FEM dans le financement des projets que l'adhésion des organismes d'exécution aux Directives concernant la communication et la visibilité du FEM.*
32. *Le Conseil est en outre invité à charger le Secrétariat de lui rendre compte de tout cas majeur de non respect des dispositions de la Politique par une Entité d'exécution, et la DG du FEM de lui recommander une réponse appropriée, y compris la prise en considération de cet aspect lors de la prise de décisions sur l'allocation future des ressources du FEM.*

POINT 15 DE L'ORDRE DU JOUR

**ÉLARGISSEMENT DU RÉSEAU DU FEM EN APPLICATION
DU PARAGRAPHE 28 DE L'INSTRUMENT
(Travaux dirigés par la DG)**

33. Le document GEF/C.40/09, intitulé *Élargissement du réseau du FEM en application du paragraphe 28 de l'Instrument*, propose des modalités d'exécution du projet pilote d'élargissement du réseau du FEM pendant FEM-5, et notamment les principes et critères généraux à suivre par l'institution.
34. *Le Conseil est invité à mettre à exécution le projet pilote d'élargissement du réseau du FEM dans les conditions prévues par le présent document, tel que modifiées pendant la réunion.*
35. *Le Conseil est invité à charger le Secrétariat de finaliser le formulaire de la phase 1 de la demande d'accréditation, ainsi que toutes les procédures applicables, et d'informer les pays participants et les autres parties intéressées de la date d'ouverture des candidatures. Le Secrétariat évaluera la valeur ajoutée de toutes les candidatures accompagnées d'un dossier complet, en appliquant les procédures et critères visés au document GEF/C.40/10. Le Conseil est invité à charger le Secrétariat de ne lui soumettre les candidatures qu'il recommande à son approbation qu'à l'occasion des réunions du printemps et de l'automne 2012.*
36. *Le Conseil est également invité à charger le Secrétariat de travailler avec l'Administrateur du FEM pour finaliser l'ensemble des autres dispositions, procédures et supports nécessaires à l'accréditation des Entités de projet, notamment la création d'un Panel d'accréditation.*
37. *Le Conseil est par ailleurs invité à charger le Bureau de l'évaluation du FEM de réaliser une évaluation du résultat du projet pilote : a) deux ans après l'accréditation des cinq premières nouvelles Entités de projet ou, si cela ne s'est pas produit, b) d'ici janvier 2015.*
38. Le document GEF/C.40/10, intitulé *Politique de sauvegarde environnementale et sociale et politique d'égalité des sexes du FEM*, propose l'adoption par le Conseil de deux politiques connexes : la *Politique de sauvegarde environnementale et sociale* et la *Politique d'égalité des sexes*.
39. *Le Conseil est invité à approuver la Politique de sauvegarde environnementale et sociale ainsi que les modalités d'application de cette politique aux Entités d'exécution du FEM et aux Entités de*

projet, dans les conditions prévues par le document. Le Conseil est invité à charger le Secrétariat de faire référence à cette politique dans les sections voulues des Normes fiduciaires du FEM, lorsque celles-ci seront mises à jour à l'avenir.

40. *Le Conseil est également invité à approuver la Politique sur l'égalité des sexes ainsi que les modalités d'application de cette politique aux Entités partenaires du FEM, dans les conditions prévues par le document.*
41. *Le Conseil est invité à charger le Secrétariat de s'assurer que le Panel d'accréditation compte parmi ses membres une personnalité ayant une grande expérience et une connaissance approfondie des politiques de sauvegarde environnementale et sociale et d'internalisation de l'égalité des sexes pour que cet organe dispose des capacités voulues pour déterminer si les Entités de projet candidates satisfont aux critères énoncés dans les deux politiques.*
42. *Le Conseil est également invité à charger le Secrétariat d'engager des consultants ayant une grande expérience et une connaissance approfondie des politiques de sauvegarde environnementale et sociale et d'internalisation de l'égalité des sexes pour déterminer si les Entités d'exécution candidates satisfont aux critères énoncés dans les deux politiques.*

POINT 16 DE L'ORDRE DU JOUR **FONDS DE MISE EN ŒUVRE DU PROTOCOLE DE NAGOYA : QUESTIONS EN SUSPENS**
(Travaux dirigés par la DG)

43. *Le document GEF/C.40/11, intitulé *Fonds de mise en œuvre du Protocole de Nagoya : Questions en suspens*, présente les objectifs et les activités des fonds fiduciaires multipartite.*
44. *Le Conseil est invité à approuver les modalités de fonctionnement proposées pour ce nouveau fonds fiduciaire multipartite, sous réserve des observations faites pendant la réunion, et dans le respect des dispositions de la décision de création dudit fonds qu'il a prise par courrier le 18 février 2011.*

POINT 17 DE L'ORDRE DU JOUR **CRITÈRES D'ÉTABLISSEMENT DE FONDS FIDUCIAIRES AU FEM**
(Travaux dirigés par la DG)

45. Le document GEF/C.40/12, intitulé *Critères d'établissement de fonds fiduciaires au FEM*, examine la situation qui se pose lorsque les Conférences des parties donnent de nouvelles directives pour lesquelles les donateurs acceptent de fournir des ressources au FEM. Il passe en revue les possibilités dont dispose le FEM pour répondre de manière pragmatique en sa qualité de mécanisme financier des Conventions, tout en préservant son intégrité et celle de sa Caisse.
46. *Le Conseil est invité à charger le Secrétariat et l'Administrateur de créer un fonds fiduciaire permanent à guichets multiples et temporaires, qui sera administré par le FEM, dans les conditions prévues par le présent document, notamment à l'annexe 1.*

POINT 18 DE L'ORDRE DU JOUR STRATÉGIE DE MOBILISATION DU SECTEUR PRIVÉ
(Travaux dirigés par la DG)

47. Le document GEF/C.40/13, intitulé *Stratégie de mobilisation du secteur privé*, présente les possibilités de collaboration entre le FEM et le secteur privé et définit les objectifs dans ce domaine pendant FEM-5. Il propose deux grands modes d'intervention pour mobiliser le secteur privé pendant FEM-5.
48. *Le Conseil est invité à charger le Secrétariat d'appliquer diligemment la stratégie proposée et de lui rendre compte du travail accompli chaque année, à sa réunion de printemps.*

POINT 19 DE L'ORDRE DU JOUR RENFORCEMENT DES RELATIONS AVEC LES INSTANCES
DES CONVENTIONS DANS LE RÉSEAU DU FEM
(Travaux dirigés par la DG)

49. Le document GEF/C.40/14, intitulé *Renforcement des relations avec les instances des Conventions dans le réseau du FEM*, présente les activités et les processus que le FEM a déjà engagés et qui caractérisent ses relations avec les instances des conventions dont il est au service et propose d'autres mesures qui pourraient être prises pour renforcer ces relations à l'avenir.
50. *Le Conseil invité à charger le Secrétariat, le STAP, et les Entités d'exécution et d'autres acteurs concernés de prendre les mesures voulues, y compris parmi celles énumérées dans le document, pour renforcer ces relations.*

POINT 20 DE L'ORDRE DU JOUR QUESTIONS DIVERSES
(Travaux codirigés)

51. Les membres du Conseil et les présidents peuvent soulever toute autre question dans le cadre de ce point de l'ordre du jour.
52. Le président de séance informera le Conseil des dates envisagées pour sa réunion du printemps 2012.

POINT 21 DE L'ORDRE DU JOUR **COMPTE RENDU CONJOINT DES PRÉSIDENTS**
(Travaux codirigés)

53. Le président de séance et la directrice générale et présidente du FEM présenteront le compte rendu conjoint des conclusions auxquelles ont abouti les travaux. Les décisions approuvées par le Conseil pendant sa réunion seront reprises dans le compte rendu conjoint des présidents.

HORAIRE PROVISOIRE

Mardi 24 mai 2011

Matin

09 h 00 – 10 h 00	Point 1 de l'ordre du jour	Ouverture de la réunion (<i>travaux dirigés par la DG</i>)
	Point 2 de l'ordre du jour	Élection d'un président de séance (<i>travaux dirigés par la DG</i>)
	Point 3 de l'ordre du jour	Adoption de l'ordre du jour (travaux dirigés par le président de séance)
10 h 00 – 11 h 00	Point 4 de l'ordre du jour	Allocutions des secrétaires exécutifs des Conventions (travaux dirigés par le président de séance)
	Point 5 de l'ordre du jour	Relations avec les instances des Conventions (travaux dirigés par le président de séance)
11 h 00 – 12 h 15	Point 6 de l'ordre du jour	Rapport de la présidence du Groupe consultatif pour la science et la technologie (travaux dirigés par le président de séance)
12 h 15 – 13 h 00	Point 7 de l'ordre du jour	Compte rendu annuel des examens de portefeuilles-pays (2011) et réponse de la direction (travaux dirigés par le président de séance)

Après-midi

15 h 00 – 15 h 45	Point 8 de l'ordre du jour	Rapport annuel de la performance du FEM (2010) et réponse de la direction (travaux dirigés par le président de séance)
15 h 45 – 16 h 15	Point 9 de l'ordre du jour	Rapport de suivi annuel (travaux dirigés par le président de séance)
16 h 15 – 17 h 00	Point 10 de l'ordre du jour	Programme de travail quadriennal et budget du Bureau de l'évaluation (travaux dirigés par le président de séance)
17 h 00 – 19 h 00	Point 11 de l'ordre du jour	Plan d'activité pour les exercices 12-14 et budget de fonctionnement de l'exercice 12 (travaux dirigés par le président de séance)

Mercredi 25 mai 2011

Matin

8 h 00 – 9 h 00	Point 12 de l'ordre du jour	Rapport du Comité de sélection et d'évaluation (travaux à huis clos dirigés par le président de séance)
9 h 00 – 10 h 00	Point 13 de l'ordre du jour	Programme de travail (travaux dirigés par la DG)
10 h 00 – 11 h 00	Point 14 de l'ordre du jour	Proposition pour une plus grande visibilité du FEM (travaux dirigés par la DG)
11 h 00 – 13 h 00	Point 15 de l'ordre du jour	Élargissement du réseau du FEM au titre du paragraphe 28 de l'Instrument du FEM (travaux dirigés par la DG)

Après-midi

15 h 00 – 16 h 00	Point 16 de l'ordre du jour	Fonds de mise en œuvre du Protocole de Nagoya : Questions en suspens (travaux dirigés par la DG)
16 h 00 – 17 h 30	Point 17 de l'ordre du jour	Critères d'établissement de fonds fiduciaires au FEM (travaux dirigés par la DG)
17 h 30 – 18 h 30	Point 18 de l'ordre du jour	Stratégie de mobilisation du secteur privé (travaux dirigés par la DG)

Jeudi 26 mai 2011

Matin

9 h 00 – 10 h 00	Point 19 de l'ordre du jour	Renforcement des relations avec les instances des Conventions dans le réseau du FEM (travaux dirigés par la DG)
10 h 00 – 11 h 00	Point 20 de l'ordre du jour	Questions diverses (travaux codirigés)

***11 h 00 – 13 h 00 Réunion du Conseil du Fonds pour les PMA/Fonds spécial
(Des sandwiches seront servis)***

Après-midi

14 h 00 – 15 h 00	Point 21 de l'ordre du jour	Compte rendu conjoint des présidents (travaux codirigés)
-------------------	-----------------------------	--